

PROJET DE LOI VISANT À RÉDUIRE LA BUREAUCRATIE, À ACCROÎTRE L'EFFICACITÉ DE L'ÉTAT ET À RENFORCER L'IMPUTABILITÉ DES HAUTS FONCTIONNAIRES

CONTEXTE

L'État québécois est confronté à des enjeux économiques et budgétaires majeurs. Le budget 2025-2026, déposé à l'Assemblée nationale le 25 mars 2025, prévoit un déficit de 13,6 G\$. Dans ce contexte, le gouvernement a présenté un plan de retour à l'équilibre des finances publiques d'ici l'exercice 2029-2030.

Afin de soutenir cet objectif, plusieurs initiatives structurantes ont été mises en œuvre. Le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) poursuit actuellement, dans le cadre de l'examen des dépenses budgétaires, l'identification et le déploiement d'initiatives transformatrices de l'État visant à bonifier les économies récurrentes de 3,0 G\$ identifiées dans le plan de retour à l'équilibre budgétaire 2025-2030. Parallèlement, le ministère des Finances du Québec (MFQ) a aussi procédé à un examen des dépenses fiscales avec un objectif similaire.

Dans le prolongement des efforts entrepris depuis 2018-2019 pour réduire la bureaucratie et accroître la performance de l'État, et en cohérence avec l'Examen des dépenses budgétaires amorcé en 2024-2025, il est proposé de mettre en œuvre des fusions et intégrations d'organismes, ainsi que des mesures de renforcement de l'imputabilité des titulaires d'emploi supérieur et des mesures d'allègement administratif.

OBJECTIFS ET PROPOSITIONS

Le présent projet de loi constitue une première série d'initiatives législatives visant à répondre à l'appel du premier ministre, qui invite l'ensemble des ministères, organismes, réseaux et sociétés d'État à revoir leurs façons de faire, à examiner toutes les possibilités et à identifier des moyens concrets d'améliorer leur efficacité.

Afin de soutenir les objectifs gouvernementaux en matière de discipline budgétaire et de performance, l'adoption de modifications législatives structurantes est proposée. Ces ajustements visent à :

- Simplifier la gouvernance de certains organismes publics ;
- Mutualiser les services administratifs de plusieurs entités ;
- Éliminer les mécanismes de contrôle et de reddition de comptes jugés non essentiels ;
- Renforcer l'imputabilité des titulaires d'un emploi supérieur (TES).

Ces mesures s'inscrivent dans la continuité de la *Stratégie de gestion des dépenses 2025-2026* et traduisent une volonté claire de transformation de l'appareil gouvernemental. Elles contribueront à la réduction de la taille de l'État et de ses dépenses, tout en maintenant la qualité des services offerts à la population.

Il est également proposé de mener une démarche coordonnée à l'échelle gouvernementale en matière d'amélioration de l'efficacité de l'État et d'autoriser la présentation à l'Assemblée nationale d'un projet de loi modifiant diverses dispositions afin d'alléger la bureaucratie gouvernementale.

Le projet de loi prévoit des mesures d'abolition et de fusion d'organismes, d'abolition et de fusion de fonds spéciaux et de fonds fiduciaires, concernant les tribunaux et organismes administratifs, concernant l'imputabilité des titulaires d'un emploi supérieur ainsi que d'autres allègements d'organisation et de reddition de comptes.

AVANTAGES

Les mesures proposées par le projet de loi permettront d'assurer une meilleure cohérence entre les structures administratives, les missions des entités et les priorités gouvernementales, ces initiatives permettront d'adapter l'administration publique aux réalités budgétaires actuelles. La simplification des processus et la réduction des lourdeurs administratives constituent des leviers essentiels pour améliorer la productivité et renforcer la capacité d'action de l'État. Enfin, elles permettront d'instaurer une plus grande imputabilité des titulaires d'un emploi supérieur.

IMPACTS

L'ensemble des mesures entraînerait des gains pour la population en favorisant la saine gestion des fonds publics et l'optimisation de l'utilisation des ressources. La diminution de la bureaucratie constitue également un avantage pour les citoyens ainsi que pour les ministères et organismes qui pourraient recentrer davantage les activités de leurs ressources à la prestation des services à la population.

De plus, les fusions et intégrations d'organismes permettraient de simplifier l'accès aux services pour les clientèles et les partenaires. La réduction des structures de gouvernance aurait également un effet positif sur la priorisation et la cohérence des interventions.

Le renforcement de l'imputabilité des titulaires d'un emploi supérieur permettra d'améliorer la performance de l'État.